

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Lignes Directrices de Gestion (LDG)**
- **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**
- **Subvention exceptionnelle pour le Club des Aînés Ruraux**
- **Avis sur les projets de parcs photovoltaïques**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 Mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 Avril 2025

Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, BAUDRY, Mmes LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : Mme GERVREAU (Pouvoir donné à Mme LYS)
M. MAROT (Pouvoir donné à Mme TARDY)
M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Madame le Maire rappelle que le groupe de travail formé du Maire, d'un conseiller municipal et d'un représentant du personnel s'est réuni afin d'élaborer les Lignes Directrices de Gestion de la Commune de CLION SUR SEUGNE, document obligatoire fixant l'organisation en matière de ressources humaines de la commune.

Le document établi a ensuite été transmis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime pour validation.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable en date du 15 Avril 2025.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les Lignes Directrices de gestion de la commune de CLION SUR SEUGNE, lesquelles n'amènent aucune remarque particulière.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de suivre l'avis rendu par le Comité Social Territorial en date du 15 Avril 2025
- charge le Maire de prendre un arrêté conforme à cette décision

Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Madame le Maire rappelle que le comité de pilotage formé du Maire, d'un conseiller municipal et d'un représentant du personnel s'est également réuni afin d'élaborer les documents relatifs à la mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au sein de la Commune de CLION SUR SEUGNE, régime indemnitaires devant remplacer celui déjà en place.

Le dossier établi a ensuite été transmis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime pour validation.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable en date du 15 Avril 2025.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le dossier de mise en place du RIFSEEP sur la commune de CLION SUR SEUGNE, lequel n'amène aucune remarque particulière.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de suivre l'avis rendu par le Comité Social Territorial en date du 15 Avril 2025
- autorise le Maire de prendre les arrêtés individuels conformément aux dispositions fixées

Subvention exceptionnelle pour le Club des Aînés Ruraux

Madame le Maire rappelle que l'organisation du repas annuel communal est pris en charge par l'Association des Aînés Ruraux de la commune.

Elle propose à cet effet, le versement d'une subvention exceptionnelle correspondant aux dépenses habituellement engagées par la commune déduction faite de la recette des repas encaissée par l'association, à savoir 1761.00 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le versement de cette subvention exceptionnelle.

Avis sur les projets de parcs photovoltaïques

Madame le Maire informe du démarchage de certains administrés pour d'éventuels projets de parcs photovoltaïques et/ou agri-photovoltaïques sur la commune.

Conformément à ce qui avait été fait concernant les projets éoliens sur la commune, elle souhaite aujourd'hui connaître l'avis de l'équipe municipale et présente à cet effet un projet qui lui a été soumis sur la commune, au village de Lansac.

Elle rappelle que l'Etat pousse chacun d'entre nous à se préoccuper des énergies renouvelables et que divers projets se présentent. Les promoteurs sont nombreux et les arguments qu'ils avancent sont attractifs, tant pour le porteur de projet que pour les riverains.

Après débat, les membres du Conseil Municipal avancent les avis suivants afin d'établir la position de la commune face à ce type de projets :

- La commune possède un attrait touristique qu'elle doit à ses paysages et qu'elle a décidé de mettre en valeur au travers de ses différents labels et de son parcours Terra Aventura
- De tels projets situés aux abords directs des villages entraîneront la chute de la valeur immobilière des maisons riveraines
- A l'heure où l'on pousse les communes à restreindre leur zone constructible pour préserver les zones agricoles, il est contradictoire d'utiliser des parcelles agricoles cultivables pour de tels projets
- La question du bruit suite aux intempéries (grêle, vent, pluie) est soulevée
- Des zones d'accélération d'énergies renouvelables ont été déterminées sur la commune en privilégiant les toitures pouvant recevoir du photovoltaïque et elles sont nombreuses

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal indique que la commune n'est pas hostile aux projets de parcs [agri]photovoltaïques mais estime qu'il est important, pour toutes les raisons évoquées en débat, que les projets soient étudiés un à un.

QUESTIONS DIVERSES

Décision Modificative au Budget

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la somme prévue au Budget 2025 pour l'acquisition du tracteur tondeuse ISEKI n'est pas suffisante. Ceci est dû à la décision tardive de faire rajouter le kit mulching sur le matériel.

Afin de permettre le règlement de la facture, il est donc nécessaire de prendre une décision modificative au budget pour un montant de 735.00 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire les écritures suivantes :

- C/ 65888 : - 735.00 €
- C/ 2158-369 : 735.00 €
- C/ 021 : 735.00 €
- C/ 023 : 735.00 €

Demande de Monsieur COUILLAUD Joël

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur COUILLAUD Joël qui sollicite la commune pour l'acquisition de deux peupleraies, l'une située près du bâtiment communal jouxtant l'aire de loisirs et l'autre se situant au village de « Lansac ».

Le prix proposé à la commune pour cette acquisition est de 4 500.00 € pour les deux parcelles représentant environ 50 ares. La commune n'ayant un intérêt véritable que pour l'une des deux parcelles mais la vente se faisant en lot, des renseignements concernant les tarifs en vigueur vont être demandés et une réponse sera faite ultérieurement.

Réunions à venir

Madame le Maire annonce les réunions de commissions à venir :

- 15 Mai 2025 à 20 h 30 : Commission Tourisme
- 17 Mai 2025 à 09 h 30 : Commission Bâtiments
- 20 Mai 2025 à 20 h 30 : Commission Urbanisme (zonages PLU)
- 27 Mai 2025 à 17 h 00 : Commission Cadre de vie
- 04 Juin 2025 à 14 h 00 : Commission Urbanisme (PLU)

Nouvelles animations

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de deux nouveaux types d'animations qui vont avoir lieu sur la commune :

- Nouvelle programmation de balades intitulées « Bienvenue Chez Nous » et organisées par l'Office de tourisme de Haute-Saintonge et les communes volontaires, avec un principe fédérateur qui parle à tous : marcher quelques kilomètres, à un rythme léger, dans nos chemins ruraux, rencontrer sur le parcours, des érudits locaux, des artisans, des passionnés... et pour finir, partager ensemble un verre de l'amitié.

Sur la commune de CLION SUR SEUGNE, le rendez-vous est donné le 08 Juin 2025 à 10 h 00 à la Salle des Fêtes pour une balade de 5 km dans le village et l'occasion de rencontrer les habitants ainsi que l'ébéniste d'art qui ouvrira spécialement son atelier.

- En 2026, l'Association Explor'Event organisera une Explor'Run sur la commune dans le cadre du Tour des Villages de Pierres et d'Eau. 4 Villages de Pierres et d'Eau participent.

Ce Tour permet la découverte du patrimoine naturel et culturel des Villages de Pierres et d'Eau à travers la course à pied (plusieurs parcours proposés : trails courte et longue distance, courses enfants, marche non chronométrée). Le principe : les coureurs devront réaliser au moins 3 courses sur les 4 proposées et le plus vite possible, car ce sont les cumuls de chronos qui détermineront le classement final du Tour.

L'Explor'Run reste cependant ouverte à tous !

Cette manifestation sportive attirant une moyenne de 800 participants est organisée en totalité par l'association Explor'Event avec une participation de l'Association Villages de Pierres et d'Eau d'environ 1 500.00 € et de la commune pour environ 500.00 €.